

## Condition d'inscription

Chaque année, entre février et avril, a lieu la campagne d'inscription qui se déroule selon 4 étapes :

- ✓ Assister à une des journées Portes-ouvertes sur inscription.
- ✓ Observer le groupe d'âge qui correspond à l'âge de l'enfant que l'on souhaite inscrire.
- ✓ Se rendre à un rendez-vous avec l'équipe de Direction.
- ✓ Participer à une journée pédagogique qui explique les fondements de la pédagogie Montessori.

Pour la micro crèche l'inscription concerne pour cette année les enfants nés entre le 01 janvier 2017 et le 30 avril 2019.

Si les familles ont été présentes à chaque étape, elles peuvent déposer la demande d'inscription pour que nous puissions étudier le dossier de leur enfant.

Le conseil pédagogique se réunit ensuite pour instruire les demandes et constituer les groupes par classe. Les critères d'admission répondent au besoin de prise en compte de l'équilibre des groupes déjà existant ; ils sont à l'entière discrétion du conseil pédagogique de l'établissement.

Nous ne nous permettons aucune discrimination basée sur la nationalité, la religion ou l'origine ethnique: seule la pleine acceptation de nos valeurs éducatives et pédagogiques ainsi que l'engagement à offrir une cohérence éducative maison / école prévalent.

En suivant une réponse, par voie postale ou informatique, est donnée aux familles, avec le dossier d'inscription pour les réponses favorables.

La famille vient déposer le dossier complet sur place, lors d'un rendez-vous fixé par la direction et s'acquitte des frais nécessaires à la validation du dossier.

**L'enfant est inscrit pour un an dans notre établissement** et son accueil est soumis à une réinscription annuelle quel que soit le statut juridique de la structure qu'il fréquente.

*N.B : En raison des spécificités de la pédagogie Montessori, et de l'importance que revêtent les premières années de l'enfant, **l'intégration après la première année de maternelle n'est désormais plus possible.** Seuls les élèves venant d'autres écoles Montessori, présentant un dossier scolaire en bonne et due forme reprenant l'ensemble des présentations faites à l'enfant et indiquant sa progression, peuvent postuler à l'entrée dans notre école plus tardivement.*